

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

|                       |   |    |
|-----------------------|---|----|
| Effectif du Conseil   | : | 29 |
| Présents              | : | 28 |
| Absents et Excusé(es) | : | 00 |
| Procuration(s)        | : | 01 |

## Délibération affichée

Le 05 MAI 2026

N° d'ordre : 50/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

**PRÉSENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7<sup>ème</sup> Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; Mme OUSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION** : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joel) : Conseillers Municipaux.

**ABSENTS** : Néant

Les 28 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION DÉCIDANT DE LA DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXE D'ÉLECTRICITÉ DE LA GUADELOUPE (SyMEG).**

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Le Maire informe que par suite du renouvellement général des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation des deux délégués titulaires ainsi que de leurs suppléant pour siéger au Sy. MEG, conformément aux dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20

Mars 2026 constatant l'Élection du Maire et des Adjoints ;

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

### 05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie Mme PAISLEY Yanetti, M.  
GENDREY Roland)

ARTICLE 1 : DE DÉSIGNER comme représentants de la Ville de Basse-Terre auprès du SyMEG :

- Titulaires :

-Monsieur MIRRE Jocelyn

-Monsieur JEANETTE Joël

- Suppléants :

-Madame LACROIX Jénia

-Monsieur CARRIÈRE Pierre

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

Fait à Basse-Terre, le

30 AVR. 2026

L'affichage *et/ou* la publication le

05 MAI 2026

*Et/ou* la notification le

Le Maire,  
André ATALLAH

Le Maire  
André ATALLAH